



**Syndicat national
Pénitentiaire des
Surveillant(e)s - C.E.A.**

REPRISE D'ANCIENNETÉ : LA DAP FAIT L'AUTRUCHE !

Alors que les agents attendent depuis beaucoup trop longtemps la régularisation de leurs dossiers de reprise d'ancienneté (cela se compte en années pour certains), l'administration, elle, reste immobile.

Cet immobilisme est inacceptable de la part de notre administration qui exige toujours plus de ses agents sans moyens RH supplémentaires.

Et pendant ce temps, les dossiers de reprise d'ancienneté en souffrance ainsi que tous ceux qui arrivent chaque mois à la DAP prennent la poussière dans un bureau désespérément vide...

Le SPS-CEA dénonce ce mépris !

Les reprises d'ancienneté sont des droits, pas des faveurs !
Elles conditionnent carrière, salaire et reconnaissance professionnelle.

Après avoir relancé à plusieurs reprises les services RH de la DAP (Lo au DAP du 03 février 2025) et donné des solutions (demande d'emplois de vacataires lors de l'audience DAP du 10 septembre 2025) le SPS-CEA exige :

- la **reprise du traitement immédiate des dossiers**
- la **mise en place d'un dispositif de remplacement**
- un **engagement clair sur les délais**
- un **traitement rapide de ceux-ci**

Le silence n'a que trop duré ! Respectez vos agents !